

# Décision

## Marché de service pour la Gestion du camping et de la piscine du Cébron par l'association La Bêta-Pi

- Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégrant des compétences au Président

Le Président décide :

### Article-1.

D'accepter le marché de service sous forme de contrat simplifié pour la gestion du camping et de la piscine du Cébron

- pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2024
- avec l'association la Bêta-Pi, domiciliée 5 rue Bourgneuf, 79500 Melle
- pour un montant total de 21 500€ HT, avec un paiement mensuel

### Article-2.

De signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

### Article-3.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 31 mars 2024  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20240603-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-06-2024

Publication le : 03-06-2024

Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48